Pays de la Loire, Maine-et-Loire
Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire
rue de la Gaité

Presbytère actuellement mairie de Saint-Sigismond

Références du dossier

Numéro de dossier : IA49002605
Date de l'enquête initiale : 2003
Date(s) de rédaction : 2003
Cadre de l'étude : inventaire topographique Pays Segréen
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : presbytère
Destinations successives : mairie
Parties constituantes non étudiées : cour, resserre, four à pain

Compléments de localisation

anciennement commune de Saint-Sigismond
Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 1990, AA, 118

Historique

Presbytère dont le logis était en construction en 1704 sur l'ordre du curé Jacques Lemasson qui avait reçu un secours financier de 400 livres de la part de Mademoiselle de la Chauvelière. Il sert de mairie depuis 1988. Le bâtiment ouest de dépendances paraît dater du XVIIe siècle.

Période(s) principale(s) : 1er quart 18e siècle
Période(s) secondaire(s) : 17e siècle

Description

Le presbytère et ses dépendances sont attenants à l'église Saint-Sigismond. Il était précédé d'une cour enclose de murs, aujourd'hui transformée en jardin public. Le logis construit vers 1704, de plan rectangulaire, couvert d'un toit à croupes, comprend un étage et un étage de comble ; sa façade ordonnancée présente trois travées de baies à encadrements en tuffeau et à arc segmentaire. La pièce gauche du rez-de-chaussée conserve une cheminée d'origine. La pièce ouest des dépendances possède un four à pain.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : pierre ; enduit ; moellon sans chaîne en pierre de taille
Matériau(x) de couverture : ardoise
Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré, étage de comble
Élévations extérieures : élévation ordonnancée
Type(s) de couverture : toit à longs pans ; croupe ; pignon couvert
Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier tournant à retours avec jour, escalier en charpente

Typologies et état de conservation

État de conservation : restauré

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Références documentaires

Documents d'archive

- Archives départementales de Maine-et-Loire ; 1 B 935 bis, pièce 44. **Procès-verbal de montrée des démolitions du clocher de l'église Saint-Sigismond, des maisons joignant l'église et des maisons du presbytère par les experts de la sénéchaussée d'Angers, à la requête des habitants de la paroisse de Saint-Sigismond, d'Étienne Rivière, curé de la paroisse et de Jacques Lemasson, ancien curé de ladite paroisse, le 16 août 1704.**

- Archives départementales de Maine-et-Loire ; 1 B 980. **Récolement des réparations de Saint-Sigismond, du 13 septembre et jours suivants, 1762.**

Bibliographie

- PORT, Célestin. **Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire**, 3 vol., Paris : J.-B. Dumoulin ; Angers : Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1874-1878 ; réédition, mise à jour et augmentée (coll.), 4 vol., Angers : H. Siraudeau, 1965-1989 ; supplément (SARAZIN, André), 2 vol. Angers : [s.éd.], 2004.

Annexe 1

Procès-verbal de montrée des démolitions du clocher de l'église Saint-Sigismond, des maisons joignant l'église et des maisons du presbytère par les experts de la sénéchaussée d'Angers, à la requête des habitants de la paroisse de Saint-Sigismond, d'Étienne Rivière, curé de la paroisse et de Jacques Lemasson, ancien curé de ladite paroisse, le 16 août 1704, (AD Maine-et-Loire ; 1 B 935 bis, pièce 44).

Ensuitte nous sommes entrez dans ledit presbittaire où avons remarqué qu'il y avoit des logements portez en appenty sur les murs dedite église, lesquelles ont esté entierement desmolly dans la haulteur de huit pieds, ce que avons recognu par la cheau qui reste le long où estoit posé le festage, et ne pouvant rapporter au juste la largeur. Ny paroissent aucuns fondements, ayant esté enlevés et le terrain applany. Proche et au-dessus de ladite église est un jardin nouvellement clos de murs dans lequel est un petit corps de logis consistant dans une chambre basse à cheminée avec un grenier au-dessus, auxquelles choses avons remarqué qu'à la croisée qui répond sur ledit jardin, il y a esté mis quatre panneaux de vittre de chacun cinq pieds avec quatre vergettes de fer et quatre autres de bois qui ne sont pas suffisants et en place desquelles il fault en mettre de fer, et une traverse de bois au bas des chassis dormant, celle qui y est estant usée de vétusté. Au plancher de ladite chambre il est nécessaire d'enduire comme dans l'étendue d'[une] demye toise où l'enchaussement, en est tombé ; qu'à la demye croisée de ladite chambre il n'y a point de panneaux de vittre et ne parroist pas y en avoir eu, à laquelle croisée et demye croisée a esté posé des grilles de fer d'antellées (sic) pour la sureté de ladite chambre. A la porte d'entrée d'icelle, il fault remettre les pierres de tailles d'un des jambages et en re[...]ser la clef du cintre de ladite porte qui ce sont laissé aller et baissé ; qu'il a esté mis une pièce de bois au-dessus de la croisée dont la tersaas n'est pas encore refaite. Audit grenier, il fault en refaire à l'estimation d'une toise en différents endroits, que le pignon de massonnerye du costé d'occidant surplombe et menasse ruine en telle sorte qu'il est nécessaire de le refaire, contenant neuf toizes, laquelle réfection nous estimons estre deue par les paroissiens comme faisant gros murs. Au-devant est un autre corps de logis où est une cuisine, au four de laquelle il manque au pavage quatre blocs et quelques briques à remettre au [soubgoullier] de la vouste qui sont tombée ; qu'il y a deux ouvertures de fenestre où sont des fenestres de bois sans aucune ferrures ny apparence de en avoir eu, ny plus de carlage à l'aire de ladite cuisine. Ce faict, nous avons vissitez les nouveaux bastiments et autres augmentations faittes sur ladite cure, et premièrement remarqué qu'au bout de ladite cuisine, du costé de l'entrée, il a esté nouvellement construit un comble partye de murs et l'autre portée sur potteaux d'estaches, dont les murs ne sont encore achevés ; de plus, qu'il a esté fait deux appantis, l'un servant de cellier et l'autre de toict à porcs (sic), avec des latrines aussy en appanty, et un autre appanty pour couvrir la masse du four. Tous lesquels bastiments sont construits de murs à terre ; avec cherpantes partyes neuves et partys vieux bois et couverture d'ardoises aussy moitié neufve et l'autre vieille. Oustre lesquelles logemens il a encore esté fait des murs de closture de jardin qui servent partiellement à enfermer et clore ledit presbittaire, auxquels murs de closture, tant dudit jardin que ceux de la cour, a esté mis des portes de bois avec leurs ferrures, et à celle de ladite cour

répondant sur la rue, une vieille portte de nulle valeur aussy bien que sa ferrure ; qu'il a esté posé une vieille porte dont la serrure est de nulle valeur audit cellier. Et après avoir toisé lesdits ouvrages, tant de massonnerye, cherpentes, que couvertures, avons trouvé qu'il a esté faict cent neuf toises de murs, trois cent dix huict pieds de bois neuf, et quatre cent dix huict pieds de bois viel, et vingt et cinq toises de couvertures d'ardoises dont il y en a partie faites d'icelles ardoises. Touttes lesquelles réfections et augmentations sur ledit presbittaire cy-dessus rapportées faites par ledit Sieur Lemasson, cy-devant curé, nous estimons valoir la somme de quatre cent soixante et quinze livres, en esgard aux entiens matériaux dont s'est servy.

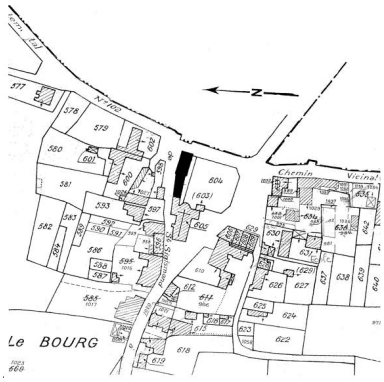
Annexe 2

Récolement des réparations de la cure de Saint-Sigismond, du 13 septembre et jours suivants, 1762 (AD Maine-et-Loire ; 1 B 980).

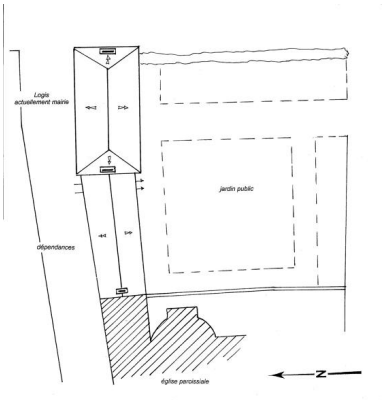
Premièrement, avons remarqué que la maison presbittéralle est composée d'un corps de bastiment de quarante-huit pieds de longueur, dans la largeur de vingt-quatre pieds. [...] dans une salle, un sallon, un escalier à costé et une cuisine, le tout de plain pied, deux chambres hautes et cabinet au derrière, et un grenier régnant sur le tout en comble, et une croupe à chaque bout formant pavillon, une petite cour devant ledit bâtiment dans laquelle est un puis, et un jardin au-devant entouré de murs. Et visitant les réparations qui y ont été faites, avons remarqué que la croisée de ladite salle, du costé du jardin, il faut y faire une traverse du bas d'un des chassis [...] de la longueur de deux pieds portant son jet d'eau, ainsy que six pièces de verre en place de ceux qui sont cassés et non recevables. Fournir à la croisée du costé du nord, ses deux panneaux de vitre avec ses vergettes ainsi qu'un contrevent de bois de trois pieds de largeur par cinq pieds six pouces de hauteur de bois de chesne, planches debout, et trois barres attachées avec clous, deux bandes, deux gonds, un crochet et un loquet par le haut. Visitant le carrelage, avons remarqué qu'il faut en relever deux cent carreaux en recherche de ceux qui sont sans liaison et écornés et en fournir un quarteron en place de ceux qui se trouveront déffectueux ; à la porte d'entrée qui communique de la salle dans ledit sallon, rétablir le [.....] , fournir au plancher le deuxième soliveau devant la croisée du costé du jardin de treize pieds et demy de long sur six pouces d'équarissage de bon bois de brin, refaire la terrasse et carrelage en dessus, valeur une toise, et reblanchir en-dessous ledit plancher pour tout quoy faire et fournir appartient la somme de trente-cinq livres. Cy, 35 lt.
À l'esgard du surplus des réparations et réfections faittes à ladite salle, nous les avons trouvées bien faittes et parfaittes, suivant les règles de l'art, et comme telles les avons reçues.
Ensuitte, sommes passés dans ledit sallon et visitant icelluy, avons remarqué que le tout est bien fait et parfait, suivant les règles de l'art, et comme tel, l'avons reçu, excepté néanmoins la terrasse du plancher qu'il faut rebatichonner (sic) et reblanchir, et rapporter au-dessous de l'imposte du sallon six barreaux de fer d'échantillon de deux pieds de longueur chacun du fort au faible, fournir aussy une vergette et deux verrouils avec un crampon pour tenir le verrouil du bas de la porte d'entrée, pour tout quoy faire appartient la somme de douze livres dix sols. Cy, 12 lt 10 s.
Après quoy, sommes passés dans la cuisine et visitant les réparations et réfections qui y ont été faittes, avons remarqué que la porte de la cuisine donnant sur le jardin il faut fournir au ventail une planche de cinq pieds huit pouces de hauteur sur dix pouces de largeur de bois de chesne, assemblée avec les anciennes. Ce fait, déposer les bandes et fournir un verrouil ainsy qu'à l'imposte au-dessus de ladite porte quatre barreaux de fer semblables à ceux portés au-dessus de l'imposte dudit sallon. Fournir un gond à la cheminée pour tenir la crémaillère de huit pouces de largeur ; à la croisée du costé du nord, fournir les deux panneaux de vitre et ses vergettes avec contrevent de cinq pieds quatre pouces de hauteur, trois pieds de margeur, de bois de chesne, planches de bois un pouce d'épaisseur, avec trois barres par derrière attachées à clous, et sa ferrure ordinaire qui sont deux bandes, deux gonds, un piton avec son anneau, crochet et loqueteau. Regarnir au-dessus de la poutre les poteaux entre le soliveau (sic) ; faire un fourneau potager à deux trous près l'esvier ; fournir une pierre d'esvier de quatre pieds de long, deux pieds de large et quatre pouces d'épaisseur, avec son égout ordinaire et [.....] qui ira rendre dans le dehors. À l'esgard du surplus des autres réparations et réfections qui y ont esté faittes, nous les avons trouvées bien faittes et parfaittes, suivant les règles de l'art, et comme telles les avons reçues. Pour tout quoy faire et fournir, appartient pour les [ornissions] la somme de cinquante livres Cy, 50 lt.
De là, sommes passés dans un petit vestibule à costé de ladite cuisine où est l'escalier de bois, et visitant le tout avons remarqué qu'il faut faire à la porte dudit vestibule, du costé du nord, les deux pantes[1] en place de celles qui sont trop courtes, lesquels pentes auront trois pieds quatre pouces de long, ainsy que deux clous rivé à chaque collet de la bande et un au bout. Faire au-dessus de l'imposte quatre bareaux de fer de deux pieds de longueur, mesme qualité des autres, et un tiers de toise d'essil pour clore le bas dudit escalier, de bois blanc. Le surplus desdites réparations et réfections nous a paru très bien fait et parfait, suivant les règles de l'art, pourquoy les avons reçues. Et appartient pour les [ornissions] à faire et fournir, la somme de dix livres dix sols. Cy, 10 lt, 10 s.
Après quoy, sommes montés dans la chambre régnant sur ladite salle, où estant avons remarqué après avoir le tout examiné, qu'à la porte d'entrée il faut y faire deux verrouils à targette avec leurs crampons et deux petits volets au-dessus de l'imposte de la croisée du costé du nord, et un montant au volet dedans, à la gauche en entrant à la croisée donnant sur le jardin, ainsy que trois pièces de verre. Fournir et poser à la porte de la place une douzaine de verre en recherche en place de ceux qui sont déffectueux ainsy qu'un soliveau au plancher, le 3## du costé de la fenestre qui

est au nord, de la longueur de seize pieds sur 6 et 7 pouces d'écarissage, de bon bois de chesne, en place de celuy qui est déffectueux et non recevable. À l'esgard du surplus des autres réparations, nous les avons reçues comme étant bien faittes et parfaittes, suivant les règles de l'art, pourquoy appartient pour touttes les [ornissions] faittes, tant à la porte que croisée, la somme de quinze livres. Cy, 15 lt.
Ensuitte, sommes entrés dans un petit cabinet joignant ladite chambre ; avons trouvé les réparations et réfections qui y ont esté faittes suivant les règles de l'art, et comme telles les avons reçues, fors néantmoins qu'il faut fournir à la porte d'entrée un verrouil et [huit] vergettes à la croisée, et rebatichonner et blanchir le plancher, pourquoy faire et fournir appartient la somme de cinq livres. Cy, 5 lt.
Après quoy, sommes passés dans une autre chambre régnant sur la cuisine, où estant avons remarqué qu'à la porte d'entrée il faut y fournir un verrouil ainsy que deux petits volets au-dessus de l'imposte de la croisée du costé du nord, leurs ferrures, et dix vergettes à la croisée donnant sur le jardin. Fournir aussy à la porte de la place un demi cent de carreaux en recherche et une chanlatte au plancher au-dessus de la croisée donnant sur le jardin. Avons reçu le surplus comme étant bien fait et parfait, et appartient à faire et fournir pour les [ornissions], la somme de neuf livres. Cy, 9 lt.
Visitant ensuitte le vestibule qui sépare lesdites deux chambres, avons remarqué que le tout est bien fait et parfait, suivant les règles de l'art, pourquoy l'avons reçu.
Et au moyen de ce qu'il est midy sonnée et passée, nous nous sommes retirés pour dîner et avons remis la continuation dudit présent procès-verbal de récollement à ce jour, deux heures de relevée [...].
Et ledit jour, audit an, deux heures de relevée, nous experts susdits [...] avons continué ledit présent procès-verbal, ainsy que s'ensuit.
Premièrement, sommes montés dans ledit grand grenier par le sudit escalier de bois, où étant, après l'avoir examiné, à l'entrée avons remarqué que les réparations et réfections qui ont été faittes, tant à la charpente, couverture et autres, ont été très bien faittes et parfaittes, suivant les règles de l'art, et comme telles les avons reçues, fors néantmoins qu'il faut rapporter cinquante deux pieds de fillière, savoir du costé du nord, trente quatre pieds composant trois pièces plus deux autres pièces de chacune six pieds [a droit] des linsoirs des cheminées qui porteront sur les échantignolles, ensuitte une autre pièce servant de filière de six pieds de longueur du costé du jardin, ainsy que neuf chevrons de quinze pieds de longueur faisant centre cinq pieds, le tout en place de ceux qui sont déffectueux et non recevables, et faire refaire la couverture en-dessus, valeur douze toises, enduire les deux souches de cheminée par dedans le grenier dans toutte leur longueur et largeur avec mortier de chaux et sable. Pour tout quoy faire et fournir, appartient la somme de cent douze livres. Et fournissant des pierres d'ardoise aux six lucarnes de chacune dix-huit pouces de largeur et incrusté d'un pouce sous les appuis. Cy 112 lt.
Que sont tous les logements qui composent ladite maison presbitéralle [...].

Illustrations



Plan masse et de situation, extrait du plan cadastral de 1933, section A3.
Phot. Christian Cussonneau
IVR52_20064903327NUC



Plan schématique des toitures.
Phot. Christian Cussonneau
IVR52_20064903328NUC


Façade antérieure
sud. Vue d'ensemble.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20054903191NUCA



Façade postérieure nord.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20054903199NUCA



Bâtiment de dépendance ouest, pignon est ; détail.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20044900696NUCA



Ancien logis, rez-de-chaussée, pièce ouest, mur ouest ; détail de la cheminée.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20044900692NUCA



Ancien logis, cage d'escalier ; détail de la rampe.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20044900694NUCA



Ancien logis, étage de comble ; vue de la charpente.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20044900695NUCA



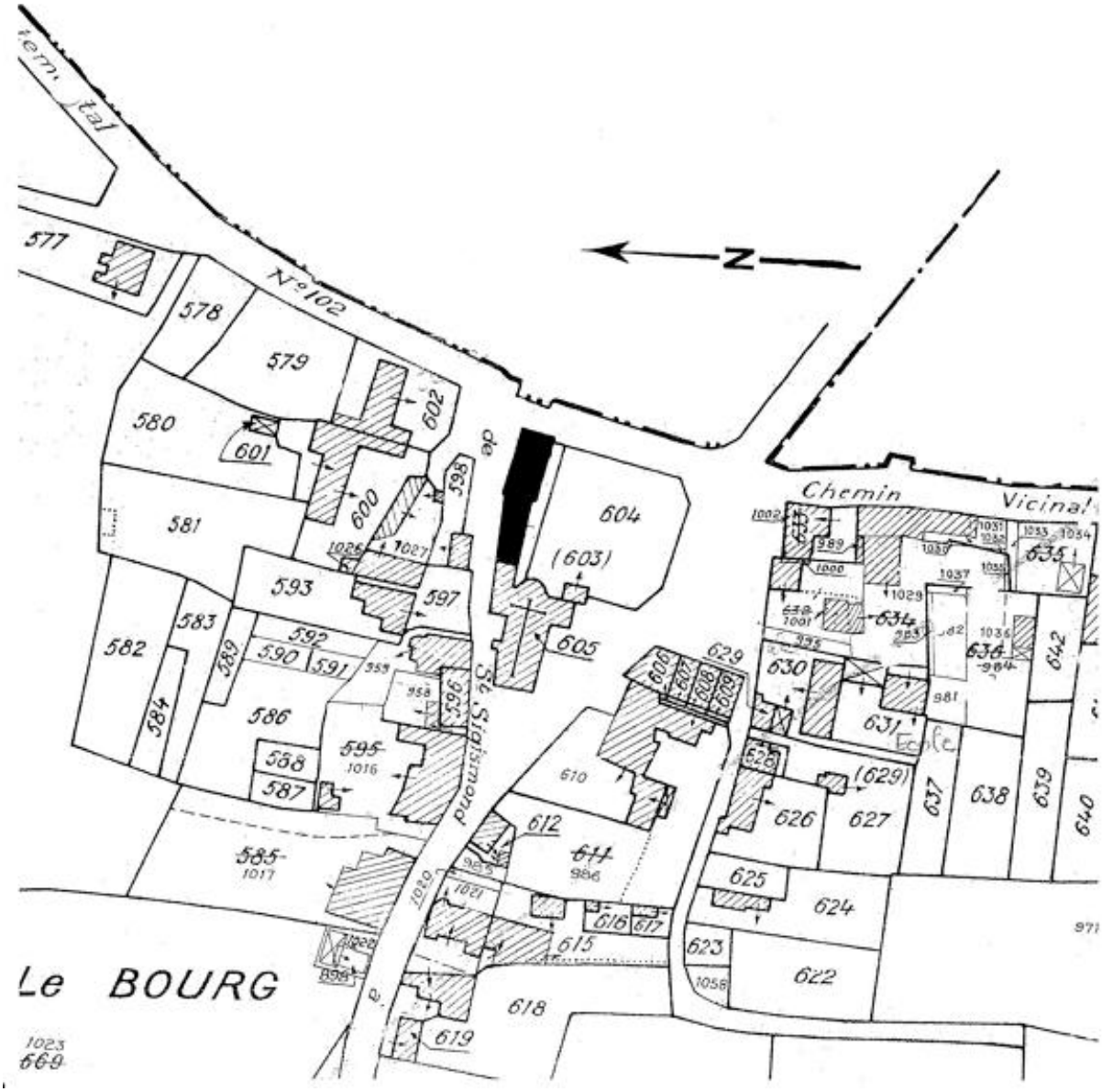
Ancien logis, cage d'escalier ; détail de la volée entre l'étage et l'étage de comble.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20044900693NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Ingrandes-Le Fresne : présentation de l'aire d'étude (IA49011423) Pays de la Loire, Maine-et-Loire, Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, Anciennement commune d'Ingrandes, Anciennement commune du Fresne-sur-Loire
Pays Segréen : Présentation de l'aire d'étude (IA49010860)
Saint-Sigismond : présentation de la commune (IA49002601) Pays de la Loire, Maine-et-Loire, Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, Anciennement commune de Saint-Sigismond
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :

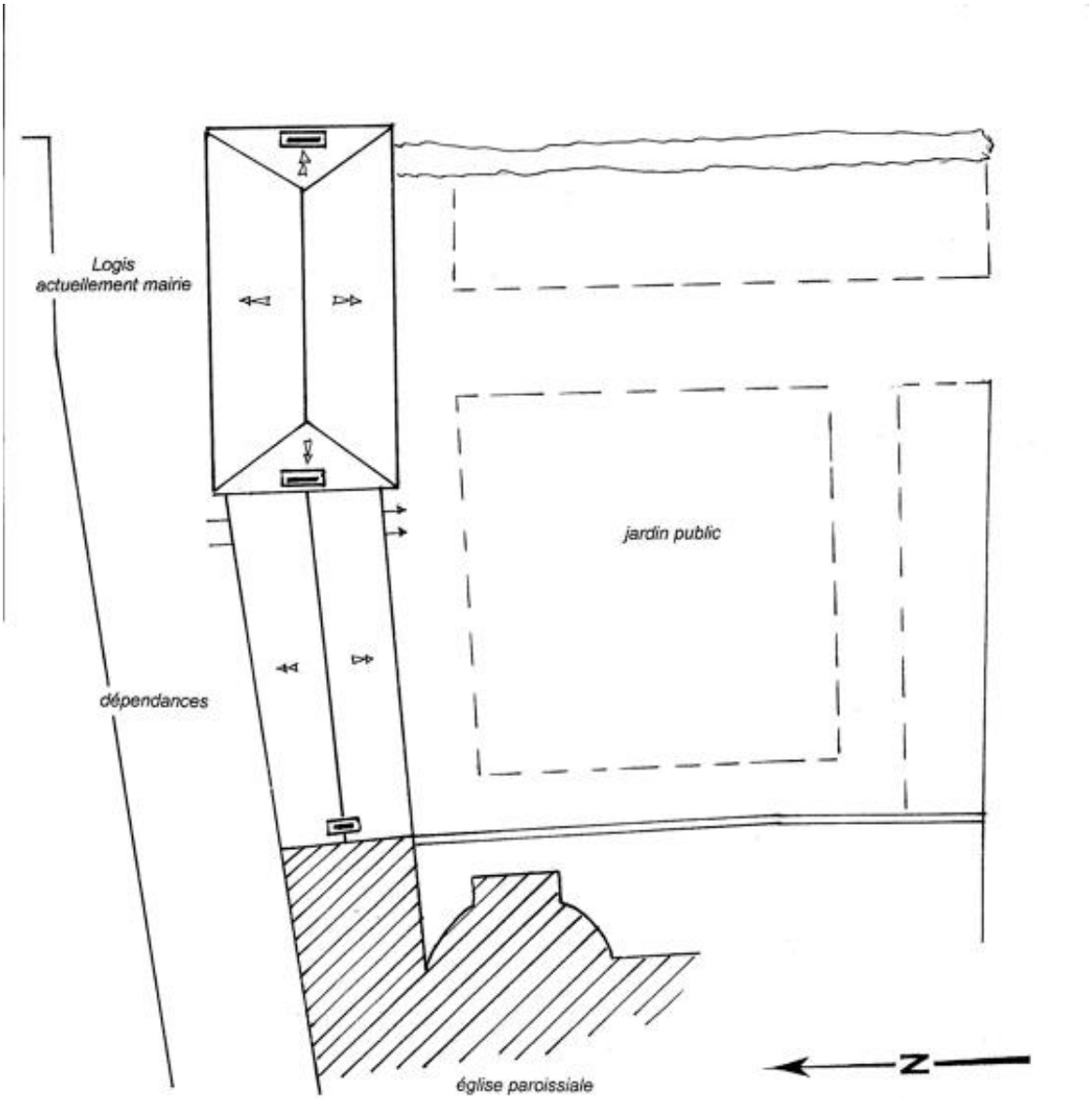
Bourg de Saint-Sigismond (IA49002613) Pays de la Loire, Maine-et-Loire, Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, Saint-Sigismond

Auteur(s) du dossier : Christian Cussonneau
Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine



Plan masse et de situation, extrait du plan cadastral de 1933, section A3.

IVR52_20064903327NUC
Auteur de l'illustration : Christian Cussonneau
Date de prise de vue : 2006
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Plan schématique des toitures.

IVR52_20064903328NUC
Auteur de l'illustration : Christian Cussonneau
Date de prise de vue : 2006
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Façade antérieure sud. Vue d'ensemble.

IVR52_20054903191NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
Date de prise de vue : 2005
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Façade postérieure nord.

IVR52_20054903199NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
Date de prise de vue : 2005
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Bâtiment de dépendance ouest, pignon est ; détail.

IVR52_20044900696NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
Date de prise de vue : 2004
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Ancien logis, rez-de-chaussée, pièce ouest, mur ouest ; détail de la cheminée.

IVR52_20044900692NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
Date de prise de vue : 2004
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Ancien logis, cage d'escalier ; détail de la rampe.

IVR52_20044900694NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
Date de prise de vue : 2004
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Ancien logis, étage de comble ; vue de la charpente.

IVR52_20044900695NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
Date de prise de vue : 2004
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Ancien logis, cage d'escalier ; détail de la volée entre l'étage et l'étage de comble.

IVR52_20044900693NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
Date de prise de vue : 2004
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
communication libre, reproduction soumise à autorisation